

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 octobre 2008**

Date de convocation du conseil municipal : 29 septembre 2008

Présents : MM JF HOUETTE, B JEANNE, P CRESPIN, J HOWES, B DEBOUT,
D BERTHE DE POMMERY, P LARCHEVEQUE, P MORPAIN, Eric VAGANAY
MME C BEGOUX

Absents & excusés : Maryline BUZIN

Secrétaire de séance : Chrytel BEGOUX (a donné pouvoir à Benoît DEBOUT)

□□□□□

Début de la séance à 20h35.

Secrétaire de séance : Chrystel BEGOUX.

Le Compte-rendu de la séance du 04 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

1- CONVENTION ET SUBVENTIONS TRANSPORT DE L'ACTIVITE PISCINE DE L'ECOLE DE MONT L'EVEQUE

A partir des vacances de printemps les élèves de l'école de Mont l'Evêque iront à la piscine, cette activité et le transport sont subventionnés par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général de L'Oise pour l'octroi de la prise en charge des frais de transport des élèves de l'école primaire, de MONT L'EVEQUE, vers la piscine de NOGENT-SUR-OISE, au titre des années scolaires 2007/2008 et 2008/2009.

2- RENOUELEMENT DES CONTRATS DES EMPLOYEES COMMUNALES

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement du contrat de travail de l'intervenante en éducation physique et sportive pour l'école et le poste d'A.T.S.E.M.

3- DESIGNATION DES DELEGUES A L'A .D.I.C.O

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune à l'A.D.I.C.O. Monsieur Patrice LARCHEVÊQUE est désigné délégué titulaire et Monsieur Patrice MORPAIN, délégué suppléant.

4- TRAVAUX SECURITE VILLAGE

Suite à l'appel à candidature de maître d'œuvre pour la création d'aménagement de sécurité, route de Nanteuil, rue de Meaux et rue du Puits, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société A.C.P de Longueuil Annel a été retenue pour une proposition à 17 247,52 € TTC.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des présents, le choix de la commission pour la Société A.C.P de Longueuil Annel et le montant du marché de 17 247,52 € T.T.C.

Il donne délégation à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et engagements en tant que maître d'ouvrage des travaux de sécurité du village.

5- CONSULTATION GEOMETRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un relevé topographique de la RD n°330A qui traverse le village de Mont l'Evêque afin de faciliter la réalisation de l'Etude Avant projet de la société A.C.P., maître d'œuvre des travaux de sécurité. Il présente un devis du Cabinet André d'un montant de 4298,42 € T.T.C. Le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve le devis du Cabinet André et autorise Monsieur le Maire à le signer pour un montant de 4298,42 € T.T.C.

6- RENFORCEMENT DU RESEAU PAR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POSTE EVECHE-LIAISON EN SOUTERRAIN HTA SUR 570M ET MISE EN SOUTERRAIN BT /EP/FT/ DEL'ENTREE DU VILLAGE RUE D'ERMENONVILLE- CHEMIN DU GRAND MARAIS ET IMPASSE COQUELET NORD

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réalisation des travaux de Renforcement du réseau par la construction d'un nouveau poste EVECHE -liaison en souterrain HTA sur 570m et mise en souterrain BT/EP/FT de l'entrée du village rue d'Ermenonville - chemin du grand Marais et impasse du coquelet nord s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de **323 142.00 Euros H.T.** sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Le montant des travaux se décompose comme suit :

117 163 .00 Euros HT pour la partie basse tension
99 470.00 Euros HT pour le terrassement basse tension
57 212.00 Euros HT pour le réseau éclairage public
49 296.00 Euros HT pour le réseau téléphonique.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la contexture du projet des travaux présenté par le Syndicat d'électricité de l'Oise telle que définie ci-dessus, sollicite à cet effet une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général ou de l'Etat, prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée, prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé de niveau 3, et à signer la convention afférente.

7- ADDUCTION D'EAU ROUTE DE BOREST

Monsieur le Maire présente une estimation de VEOLIA, des coûts de raccordement au réseau d'eau de la commune pour un habitant de la route de Borest qui en a fait la demande. Le réseau s'arrête au droit de la dernière maison avant la traversée de la RN 330. Un branchement traverse la RN 300 pour l'alimentation du garage Debout. Deux solutions sont envisagées. La première est un piquage sur le branchement du garage avant compteur au pied du grillage de la clôture pour un coût H.T de 30 799 €. La deuxième est un piquage sur l'extrémité de la canalisation avant la RN 300 avec traversée de voirie en fonçage pour un coût H.T de 42 109 €, ce chiffrage dépendant de la nature du sol de la voirie. Dans les deux cas la pression statique sera de 1,4 bar et nécessitera un suppresseur avec réserve d'eau pour augmenter la pression. Compte tenu du coût élevé les membres du Conseil municipal préfèrent ne pas se prononcer et revoir l'aspect technique et opérationnel de cette opération.

8- IMPLANTATION DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE

Monsieur le Maire expose qu'une réunion d'un conseil des Maires s'est tenue à la mairie de Senlis, le 4 juillet 2008. Au cours de cette réunion, il a été proposé concernant l'implantation d'une aire de grand passage (qui est une compétence de la Communauté de Communes du Pays de Senlis) que si une commune décidait spontanément d'accepter de la recevoir sur son territoire avant le 31 décembre 2008(date butoir au-delà de laquelle l'Etat déciderait unilatéralement de son lieu d'implantation), elle bénéficierait alors des trois avantages suivants, sachant qu'il est nécessaire d'obtenir l'approbation des conseils municipaux.

- 1- La commune qui accepterait d'accueillir sur son territoire l'aire de grand passage se verrait allouer la totalité des sommes alloués par l'Etat à la Communauté de Communes du Pays de Senlis sur ce dossier.
- 2- Cette même commune serait prioritaire pour la construction ou l'aménagement d'un équipement public dans le cadre du budget 2009 de la Communauté de Commune du Pays de Senlis.

- 3- Au nom du principe de solidarité, la commune de Senlis accepterait de mettre à disposition de cette commune les personnels communaux pour l'ouverture et la fermeture de cette aire de grand passage.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce sur l'opportunité d'accepter cette implantation sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés décide, de refuser l'implantation d'une aire de grand passage sur le territoire de la commune de Mont l'Evêque.

9- RETRAIT DE LA C.C.P.S.

Monsieur le Maire expose que la réunion du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Senlis (CCPS) du mardi 30 septembre dernier s'est déroulée dans un climat délétère et agressif avec des attaques systématiques et injustifiées à l'encontre des membres de l'ancien bureau et des membres du personnel de la CCPS.

Il explique que le mode de représentativité actuel de la CCPS, permet à Senlis, avec deux ou trois communes alliées, d'obtenir la majorité et de faire passer toutes les décisions en force au dépens des seize autres communes. Ainsi, lors d'un vote à main levée mardi dernier, il a été décidé à une courte majorité la création d'un poste de cadre A à la CCPS qui ne se justifie pas dans l'organisation actuelle. Le résultat de ce vote effectué dans des conditions confuses peut être mis en doute. Le Président a cependant refusé de procéder à un 2^{ème} vote contradictoire demandé par de nombreux délégués.

Monsieur le Maire informe que quatorze Maires de communes sur les dix neuf de la CCPS devraient être reçus en audience par Monsieur le Préfet de l'Oise afin de lui exposer leurs problèmes au sein de la CCPS et leur volonté de s'en retirer.

En conclusion Monsieur le Maire explique que la dégradation du climat de confiance ne permet plus d'assurer une qualité du travail satisfaisante au sein de la CCPS et il propose que le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à remettre sa démission de son poste au bureau de la CCPS, de la présidence de la commission Environnement - Développement Durable et de son poste de délégué titulaire de la commune.
- Monsieur Larchevêque, 2^{ème} adjoint, à remettre sa démission de son poste de délégué suppléant.
- Monsieur le Maire à entamer des démarches en liaison avec les treize autres communes en vue de préparer leur retrait de la CCPS et la mise en place d'une nouvelle structure communautaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à remettre sa démission de son poste au bureau de la CCPS, de la présidence de la commission Environnement - Développement Durable et de son poste de délégué titulaire de la commune.
- D'autoriser Monsieur Larchevêque, 2^{ème} adjoint, à remettre sa démission de son poste de délégué suppléant.
- D'autoriser Monsieur le Maire à entamer des démarches en liaison avec les treize autres communes en vue de préparer leur retrait de la CCPS et la mise en place d'une nouvelle structure communautaire.

10- QUESTIONS DIVERSES

1) R.P.I

Une réunion aura lieu le 18 octobre prochain afin de résoudre la problème de transport pour la constitution du R.P.I. A noter que les parents d'élèves de Barbery sont opposé à ce projet.

2) U.M.O

Le Congrès des Maires de l'Oise aura lieu le 18 octobre, Monsieur le Maire s'y rendra l'après-midi.

3) ORGANISATION DE LA CELEBRATION DU 11 NOVEMBRE 2008

Cette année la célébration du 11 novembre sera organisée par l'association des Anciens Combattants de Mont l'Evêque qui fêteront les 90 ans de l'Armistice. Elle sera suivie d'un verre à la salle multifonctions où sont conviés tous les habitants.

4) JOURNEE CITOYENNE DU 11 OCTOBRE

L'organise de la journée citoyenne se fera autour du lavoir. Le PNR assistera la commune par le prêt de débrousailluses, tronçonneuse et personnel. Il organisera pour les enfants l'après midi un rallye sur l'environnement. Un goûter sera offert par la commune ainsi que des boissons pour tous les participants. La journée se clôturera par un pot de l'amitié.

5) PROCHAINE OUVERTURE DE L'EGLISE.

Les travaux de restauration vont s'achever en novembre l'église St Germain. Une grosse opération de nettoyage de ce monument sera proposée à la population de Mont l'Evêque afin de permettre sa réouverture pour les fêtes de Noël. Il s'agira de réhabiliter la sacristie, de réinstaller les bancs et les mobiliers de la nef après le départ des entreprises qui auront fait le nettoyage de chantier prévu. Une date sera retenue après la réception de fin de chantier.

6) ORGANISATION DES FETES DE NOËL

La commission animation s'est réunie avec le C.C.A.S et les membres responsable du Comité des Fêtes afin d'organiser le déroulement des fêtes de fin d'année. Le repas des Anciens aura lieu le jeudi 4 décembre et sera organisé par le comité des fêtes ainsi que l'Arbre de Noël des enfants le dimanche 14 décembre ou se joindront les enfants de l'école qui assureront une petite représentation. Le Colis des anciens sera préparé par le C.C.A.S et remis lors d'une collation le mercredi 17 décembre. Les membres du C.C.A.S proposent d'aller chercher les personnes qui ne peuvent se déplacer. La commission Animation a proposé d'organiser un concours d'illumination des maisons, un prix pas encore défini à ce jour sera remis lors des vœux du Maire le samedi 10 janvier autour d'une galette des Rois offerte par le Conseil Municipal. Les rues de Meaux, de l'Eglise, Belotte, du Puits et de Nanteuil vont être décorées par de nouvelles illuminations communales. Des devis sont actuellement à l'étude.

Fin de la séance à 23h55.

Fait les jours et heures susdits.